

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1633)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« bénéficie, »,

insérer les mots :

« dès la classe de cours préparatoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, nous apprenons par les médias qu'un enfant très jeune a pu sauver la vie d'un proche parce qu'il savait qu'il faut alerter, protéger et secourir.

Ce message doit donc être transmis aux enfants dès le cours préparatoire.